



Compte Rendu du Conseil Communautaire du 10 Décembre 2009

L'an deux mil neuf, le vendredi dix décembre à dix neuf heures, les membres du conseil communautaire, légalement convoqués, se sont réunis dans la grande salle de la mairie de l'Isle Adam sous la présidence de Monsieur PONIATOWSKI.

Etaient présents :

Monsieur Axel PONIATOWSKI, Président

Messieurs Roland GUICHARD, Joël BERNIOT, Pierre BEMELS, Didier DAGONET, Bruno MACE, Jean DELIGNIERES (Vice - Présidents)

Mesdames et Messieurs. Hubert TARDIF, Chantal VILLALARD, Jean-Dominique GILLIS, Claudine MORVAN, Elodie THABOUREY, Jacques CORMERY, Jean-Paul HUNAULT, Nicole DODRELLE, Michel MANCHET, Michèle BOUCHET, Corinne VASSEUR, Isabelle MULLER-QUOY, Albert ALFANDARI, José LOHYER, Christian DEGAYE, Anne-Marie LAMBEL.

Etaient absents représentés :

Monsieur Philippe LEBALLEUR donne pouvoir à Madame VILLALARD

Madame Danielle PORTHE donne pouvoir à Madame THABOUREY

Monsieur Michel PASSANT donne pouvoir à Monsieur TARDIF

Monsieur Pierre AUSSEL donne pouvoir à Monsieur DELIGNIERES

Monsieur Christian PIOLLET donne pouvoir à Monsieur MANCHET

Secrétaire de séance : Madame Elodie THABOUREY

.....

Information du président :

- Action anti graffitis : cette action toujours très importante engendrera certainement un coût supérieur à celui prévu au budget
- Instructions du droit du sol : le nombre des dossiers déposés et traités sera en diminution par rapport à l'an dernier. L'impact de la crise économique s'est fait sentir.
- Le Lien n°3 sortira avant la fin de l'année.
- La 1^{ère} fête des jeux en bois intercommunale aura lieu les 4, 5 et 6 février 2010 à L'Isle Adam au centre sportif Amélie Mauresmo. Les deux premiers jours seront réservés aux élèves des écoles primaires et le samedi aux familles. Cette opération est assez coûteuse compte tenu des trajets en bus. Une demande de subvention peut être sollicitée auprès de la Direction de la Jeunesse et des Sports et des sponsors sont recherchés pour minimiser le coût.
- Le Président informe le Conseil des prochaines dates de réunions 2010 : Samedi 27 Mars 2010 à 11 heures, Vendredi 25 juin 2010 à 19 heures et Vendredi 10 décembre 2010 à 19 heures.

Monsieur Le Président demande au Conseil son accord pour ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour : Modification du tableau des effectifs. Le Conseil accepte cet ajout à l'unanimité.

1. Procès verbal de la réunion du 26 juin 2009

Le procès verbal de la réunion du 26 juin est adopté à l'unanimité.

2. Le Débat d'Orientation Budgétaire

La Communauté de Communes a mené en 2009 l'action anti-graffitis, le service d'instruction du droit des sols, l'aide à la voirie par le fond de concours et l'achat de matériel festif mis à disposition des communes. Celle-ci a participé aux activités d'organismes extérieurs tels que le SMEP, l'association pour la rédaction de la charte de la Vallée de Chauvry, le syndicat pour la gestion de la fourrière départementale et l'harmonie intercommunale.

Elle a assuré, par l'intermédiaire du syndicat TRI-OR, sa compétence en matière de collecte et de traitement des ordures ménagères.

Les actions nouvelles mises en place en 2009 ont été le portage de repas à domicile, la participation piscine, l'activité du manager de Ville

Les actions en cours de réalisation sont la première phase de la vidéo protection et de la pose des systèmes d'alarmes et le programme de rénovation urbaine.

Le diagnostic sur l'accessibilité dans les établissements recevant le public a été terminé et chaque ville a été destinataire de son rapport. De même en ce qui concerne les cartes de bruits, la Communauté de Communes a financé l'établissement de ces cartes, à charge pour chacune des communes concernées de les valider et de réaliser son plan de lutte contre le bruit.

Le troisième numéro du Lien sortira pour la fin de l'année.

Les prévisions pour 2010 se présentent comme telles : service d'instruction du Droit des Sols, lutte contre les graffitis, fond de concours voirie, le service de portage de repas, la participation à l'entrée de la piscine de l'Isle Adam/Parmain, l'action du manager de ville

Une nouvelle action : la fête intercommunale des jeux en bois

Les recettes de fonctionnement 2010 se décomposent en :

- Subventions : la lutte contre les graffitis et le soutien à l'action du manager de ville.
- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
- Remboursements sur salaire : de la secrétaire et de l'emploi aidé
- Impôts locaux
- Les dotations et fonds de péréquation nationaux et départementaux
- Les recettes liées aux prestations de services (portage de repas)

Les dépenses de fonctionnement 2010 se décomposent en :

- Frais de personnel :
 - Une secrétaire à temps plein.
 - Deux instructeurs du droit des sols à temps complet
 - Un agent social pour le portage des repas à temps complet
 - Un chauffeur livreur pour le portage des repas à temps partiel
 - Une directrice pour 3h30 par semaine
- Actions contre les graffitis
- Fonds de concours voirie
- Portage des repas à domicile
- Les entrées à la piscine de l'Isle Adam/Parmain
- Adhésion aux différentes structures intercommunales : fourrière, TRI-OR, Syndicat de la Vallée de Chauvry....
- Développeur de commerce
- Harmonie intercommunale

Concernant l'investissement en 2010, les recettes se composent de l'excédent capitalisé, du fond de concours TVA, de l'autofinancement et des subventions de l'Etat, la Région et le Département.

Les dépenses seront constituées de l'acquisition de matériel mis en commun et de la nouvelle tranche de matériel d'alarme ou de vidéo protection.

Le DOB ne donne pas lieu à un vote.

3. Décision Modificative n°2

Il est demandé au Conseil Communautaire d'accepter la décision suivante :

Compte 2183	- 303 €
Compte 205	+ 303 €

La décision est acceptée à l'unanimité.

4. Demande de subvention pour la lutte anti graffitis

Par délibération du Conseil Communautaire du 10 décembre 2004, a été votée la mise en œuvre de la lutte anti graffiti par la Communauté de Communes. Le Conseil Général participe à cette lutte par le versement d'une subvention de 0,50 € par habitant et par an.

Par conséquent, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de solliciter le Conseil Général pour le versement d'une subvention la plus haute possible, pour l'année 2010.

5. Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire

Roland Guichard rappelle la décision, du Conseil Communautaire, d'installer un dispositif de télé alarme sur le territoire de la Communauté de Communes ainsi que le financement du matériel festif. Ces projets peuvent bénéficier de la subvention au titre de la réserve parlementaire.

Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à solliciter une subvention à hauteur de 50% pour une dépense HT de 62 000 €.

6. SMEP : Modification des statuts

Didier Dagonet annonce que le SMEP souhaite modifier ces statuts dans le cadre de l'élaboration du SCOT.

Les communes de Béthemont la Forêt, Chauvry et Villiers Adam doivent adhérer à titre individuel au SMEP, auparavant représentées par la Communauté de Communes. Cette dernière n'a pas la compétence SCOT.

Il convient également d'actualiser le nombre de sièges représentés au SMEP, soit 10 titulaires et 10 suppléants, au lieu de 08 précédemment.

Il est demandé d'accepter la demande de retrait formulée par la commune du Mesnil Aubry.

Monsieur Poniowski précise que la Communauté de Communes n'a pas mis en place de SCOT. Les communes sont dotées individuellement de Plan Local d'Urbanisme. Il n'est pas actuellement nécessaire de réaliser un SCOT.

Jean-Paul Hunault souhaite savoir pourquoi toutes les communes de la Communauté de Communes ne sont pas adhérentes au même syndicat pour un même SCOT.

Chaque commune n'est pas concernée par le SMEP, il n'est pas nécessaire que chacune y adhèrent.

Le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité la modification des statuts du SMEP.

7. Compétence sécurité : modification des statuts

Avec la mise en place du programme de vidéo protection sur les communes de Champagne sur Oise, l'Isle Adam, Parmain, Presles, il a été décidé d'équiper les communes de Béthemont la Forêt, Chauvry et Villiers Adam d'un système de télé alarme. Certaines communes sont déjà équipées du système de télé alarme. Cette compétence ne peut pas être morcelée.

Il convient donc :

- d'une part que toutes les communes indiquent à la Communauté de Communes les équipements de type télé alarme dont elles disposent puis d'en transférer la gestion
- d'autre part de modifier les statuts de la Communauté de Communes pour y inclure cette compétence.

Après exposé, Pierre Bemels demande au Conseil Communautaire d'approuver la modification des statuts dans son article 13 : ajouter « la pose et la gestion des télé alarmes en protection intrusion ».

Jean-Paul Hunault s'interroge sur l'impact financier de ces installations.

Pierre Bemels ajoute que le dossier a évolué depuis sa première version. En effet, au départ, il s'agissait d'équiper uniquement les communes qui n'avaient pas de vidéo protection.

Axel Poniatowski indique que la mutualisation des moyens permettra une réduction des coûts.

Le Conseil Communautaire décide de prendre la compétence concernant la télé alarme et adopte à l'unanimité la modification des statuts.

8. Modification du tableau des effectifs

Afin de pouvoir organiser le remplacement (en congés ou en arrêt maladie) des agents du portage des repas, le tableau des effectifs doit être modifié.

Après lecture du rapport, il est adopté à l'unanimité par le Conseil Communautaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Le Président de la Communauté de Communes



Axel PONIATOWSKI

**Communauté de Communes
de la Vallée de l'Oise
et des Trois Forêts**